



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 13 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 janvier (13 janvier 2023), à 20h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2023

Présent(e)s : ANTIER Pierre, BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent,
GUYOT David, MARTY Paule, NAUDIN Martine, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël,
ROUSSET Ghislain, TACCHINI Olivia, VERNET Corinne

Absent excusé : GORSE Cyril, (pouvoir Patrick NOBLET), LAUBEPIN Ivan.

Secrétaire de séance : MARTY Paule

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13 -
Votants : 14

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 25 novembre 2022

Unanimité

Urbanisme

- 1) PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Présentation par Mr Maitre Jean-Louis,
Président de la Communauté de Communes Bresse Haute-Seille.

Monsieur le Maire présente Monsieur Maitre à l'assemblée présente.

Celui-ci a été convié afin d'expliquer le projet de transfert de la compétence planification en
matière d'urbanisme, PLUI.

Monsieur Maitre présente ses meilleurs vœux au conseil et à l'assemblée avant de
commencer sa présentation.

Il explicite la loi Zéro Artificialisation Nette qui aura un impact important sur les orientations
futures en matière d'urbanisme. Les cartes communales et les PLU en cours ont jusqu'au
22/08/2027 pour intégrer les objectifs de réduction de consommation du foncier.

Chaque commune devra réviser à ses frais ses documents d'urbanisme, sauf si le PLUI est
adopté.

Il refait une présentation rapide du périmètre géographique de la CCBHS, et des documents
d'urbanisme en cours sur les différentes communes. (58% de la population est couverte par
un PLU)

Si les 29 communes devaient réviser leur document d'urbanisme, il faudrait compter environ
29 x 25.000 euros soit environ 725.000 euros.

Le PLUI permettrait une réduction des frais d'étude et l'obtention d'une subvention DETR en
déduction du montant total. Soit un coût divisé par 2.5 à 3.

La DETR n'est pas applicable pour un PLU communal.

Les documents actuels resteraient opposables jusqu'à la mise en place du PLUI.

21h30 arrivée de Mme TACCHINI Olivia

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Quelles compétences garde la commune :

- ✓ L'application du droit des sols (par le Pays Lédonien).
- ✓ La délivrance des autorisations qui relèvent du pouvoir de police de Maire.
- ✓ Les communes écrivent et intègrent leur projet communal dans le PLUI, gardent leurs spécificités et leur identité, se répartissent les droits à construire, s'assurent de la compatibilité du projet avec le SCOT

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, Monsieur le Maire fait procéder au vote sur le transfert de la compétence « planification en matière d'urbanisme

Délibération 2022-001
Pour à l'unanimité

- 2) Point sur les dossiers en cours
Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme en cours

Déclaration préalable	Plateforme Stockage	Accepté	SECULA
Déclaration préalable	Panneaux photovoltaïques	Accepté	HELIOPHOTON – FILLOD André
Déclaration préalable	Mur de clôture	Accepté	BUATOIS Patrice
Déclaration préalable	Baie vitrée	Accepté	BUATOIS Patrice
Permis de construire	Maison individuelle	Accepté	DJENIDI Rachid
Permis de construire	Maison individuelle	Accepté	NEUVILLE Karene
Permis de construire	Maison individuelle	Accepté	NEUVILLE Karene
Permis de construire	Abri de voiture	En cours	Non communicable
Permis de construire	Transfert – Maison individuelle	Accepté	MERCIER Arnaud
Permis de construire	Bâtiment Multi-services	En cours	Non communicable
Certificat Urbanisme	Opérationnel	En cours	Non communicable
Autorisation ouvrir ERP	Salon de coiffure	En cours	Non communicable
Autorisation ouvrir ERP	Dépôt de Pain	En cours	Non communicable
Autorisation ouvrir ERP	Vente produits entretien	En cours	Non communicable

Affaires Générales

- 3) Convention de partenariat concernant la stérilisation des chats avec « l'Arche de Jules »
Monsieur le Maire expose que nous sommes régulièrement contactés pour des problèmes de chats errants. Il indique qu'un accord existe entre la CCBHS et l'association l'Arche de Jules (chenil de Recanoz) et que la commune peut bénéficier de leurs tarifs préférentiels et d'une aide de la part de l'association pour mener une campagne de stérilisation.
Les tarifs sont de 85 euros pour une femelle et 48 euros pour un mâle, financés pour moitié par la commune, pour l'autre moitié par l'association.
Après en avoir délibéré l'assemblée propose d'allouer un budget de 500 € pour campagne de stérilisation 2023

Délibération 2022-002
Pour à l'unanimité

- 4) Désignation d'un référent « frelon asiatique » pour le GDSA
Le problème de prolifération des frelons asiatiques dans notre région étant de plus en plus prégnant, il conviendrait de désigner un référent auprès du GDSA pour aider à la prévention et accompagner les personnes qui auraient un nid sur leur terrain afin de leur donner les

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



bonnes informations (contact pour la destruction, aides possibles). Ce correspondant n'est pas forcément un élu. Il peut s'agir par exemple d'un apiculteur volontaire. Il conviendrait de mettre un appel à candidature dans une prochaine lettre d'information communale.

5) Bulletin Municipal

En cours de finalisation.

La commission communication demande aux élus de prévenir impérativement en cas d'impossibilité de distribution afin que d'autres personnes puissent prendre le relais.

6) Puces de Larnaud – Etude de la demande de l'organisateur au sujet de l'utilisation des toilettes communales.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association organisatrice demandant à pouvoir utiliser les toilettes de l'école à l'occasion de cette manifestation.

Il indique que les toilettes de la salle des fêtes sont déjà prêtées à titre gracieux à cette occasion.

Après discussion, le conseil se prononce à l'unanimité de manière défavorable pour la mise à disposition des toilettes de l'école.

L'association sera informée rapidement afin de savoir si elle maintient ou pas la tenue de puces dans ces conditions ou si la salle peut être remise à la location.

7) Accompagnement du centre de gestion concernant le RGPD – Délibération

Monsieur le Maire expose que la commune est amenée, dans le cadre de ses missions, à gérer des données personnelles concernant ses administrés ou ses salariés.

La commune est responsable du stockage et de l'utilisation de ces données, qui doivent être protégées. La mise en place du RGPD est un atout et un gage de transparence avec la population.

Afin de respecter le cadre juridique de cette loi, les CDG 39 et 54 (centres de gestion) se sont associés pour mettre en place une mission mutualisée et peuvent être désignés « délégué à la protection des données » par les communes qui le souhaitent moyennant une cotisation annuelle de 0.057% de la masse salariale.

Ceci représenterait une cinquantaine d'euros pour la commune de Larnaud et nous permettrait de bénéficier de conseils en la matière et d'un encadrement juridique et d'une base documentaire afin d'éviter de mauvaises manipulations qui pourraient engager notre responsabilité.

Monsieur le maire propose donc d'adhérer à mission mutualisée RGPD pour l'année 2023.

Délibération 2022-003

Pour à l'unanimité

8) SICOPAL : Adhésion du SIVOS des Lacs – Délibération

Monsieur le Maire expose que le SIVOS des Lacs a demandé son adhésion au SICOPAL. Cette adhésion a été validée en comité syndical le 13 décembre 2022. Chaque commune adhérente doit alors délibérer à son tour pour ou contre cette adhésion dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'adhésion du SIVOS des Lacs.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Finances

- 9) Approbation Compte Administratif 2022 Budget Pièce Rougemont – Délibération
Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget 06201 « Pièce Rougemont » sur lequel n'apparaît aucune opération pour l'année écoulée. Monsieur le Maire étant sorti, le 1^{er} Adjoint Mr NOBLET Patrick est désigné Président et fait procéder au vote.

	Dépenses	Recettes	Report 2021	Total
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	130659.42	130.659.42
Résultat Global Clôture				130.659.42

Délibération 2022-005
Pour à l'unanimité

- 10) Approbation Compte de Gestion Pièce Rougemont – Délibération
Monsieur le Maire étant revenu, il présente le compte de gestion établi par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif.

Délibération 2022-006
Pour à l'unanimité

- 11) Affectation du résultat Pièce Rougemont – Délibération
Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2022 au chapitre 002 pour le budget primitif 2023

Délibération 2022-007
Pour à l'unanimité

- 12) Approbation BP 2023 Pièce Rougemont – Délibération
Monsieur le Maire présente la proposition de BP 2023 pour le budget 06201 « Pièce Rougemont » qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes	Total
Investissement	30.000	30.000	30.000
Fonctionnement	160.664,42	160.664,42	160.664.42

Délibération 2022-008
Pour à l'unanimité

Bâtiments

13) Travaux écoles

Nous avons subi une grosse augmentation des coûts de combustible l'an passé, notamment sur les écoles.

Des thermomètres connectés ont été installés dans les classes. Les réglages de chauffage ont été revus également. Cependant, on note un gros écart de température sur l'une des classes de l'école primaire. Après consultation d'un technicien, il s'avère que l'équipement est sous-dimensionné, il manquerait un radiateur dans cette classe.

Il faut prévoir un budget d'environ 850 euros pour en faire installer un nouveau.



Il existe également un problème d'éclairage avec des néons qui grillent régulièrement. Il est proposé au conseil de les changer progressivement pour les remplacer par des dalles LED. (Environ 50€ la dalle, 1 dalle remplaçant 2 néons).

Le conseil propose de le faire progressivement en commençant par une classe cette année. Par ailleurs le SIDEC doit venir faire courant janvier une évaluation de l'isolation des bâtiments publics afin d'intégrer la commune dans un groupement d'isolation.

14) Mise à disposition d'appartement pour les réfugiés

Les Ukrainiennes partent lundi 16 janvier chercher leurs papiers à Paris, elles repassent à Larnaud le soir et quitteront définitivement la commune mardi 17 au matin.

Nous avons été sollicités par la Préfecture pour remettre l'appartement à disposition.

Par ailleurs, la locataire du studio est intéressée pour le reprendre appartement avec une partie des meubles. Sachant que celle-ci occupe le studio avec sa fille (scolarisée à Larnaud), le conseil trouve préférable de lui laisser le F3 plutôt que de le remettre à disposition d'autres réfugiés.

Il conviendrait de faire un mail au collectif et aux personnes ayant donné des meubles afin de savoir s'ils souhaitent ou pas les reprendre.

Dès lors, que faire du studio meublé ? Le remettre en location ou le proposer à la préfecture pour de nouveaux réfugiés ?

Par expérience, les appartements recherchés sont plutôt pour des familles et le studio ne semble pas une solution viable.

Concernant le studio de la Poste, nous avons eu 2 visites et 2 dossiers déposés.

Le conseil valide l'attribution au jeune homme qui a déposé le 1^{er} dossier.

Le studio meublé sera proposé à la 2^{ème} personne ayant présenté sa demande.

Questions diverses

15) Retour sur les diverses réunions

SICTOM : le coût va augmenter car la qualité du tri s'est beaucoup détériorée et par conséquent le coût de traitement à augmenter.

Il est envisagé d'organiser un apéritif en 2023.

16) Questions diverses

Les bois : une meilleure organisation serait nécessaire pour que les affouagistes puissent savoir avant le mois de janvier quels sont leurs lots.

Il faudrait que le taillis soit fait l'année N et les modernes année N+1

Certains affouagistes suggèrent de ne pas faire les modernes dans la 10 car ils pensent avoir suffisamment de bois.

2 conseillers en retraite et qui disposent de temps proposent de s'en charger dès le mois de septembre.

Prévoir un planning de réunion dès septembre.



Mairie de Larnaud



Commission Aménagement du territoire :

Suite au courrier reçu du collectif « pour la défense de la liberté de circuler librement et en sécurité sur tout le territoire de Larnaud », la commission a travaillé à un courrier de réponse qui sera diffusé à toute la population prochainement.

Par ailleurs, une réunion a eu lieu avec les élus concernés par le projet et 2 représentants de l'Association Foncière de Villevieux. Une proposition a été envoyée au département, nous attendons leur avis en retour avant de diffuser des informations qui ne sont pas encore validées.

Il convient maintenant de contacter quelques propriétaires fonciers pour négocier avec eux.

Monsieur le Maire propose un tour de table au sujet du courrier reçu de la part du collectif et à la réponse qui a été rédigée par la commission.

Plusieurs personnes font part de leur déception concernant le 1^{er} courrier diffusé par le collectif et qui diffusait nombre d'informations erronées.

La méthode consistant à faire du porte à porte pour recueillir des signatures avant même que la discussion et la concertation aient pu avoir lieu a instauré un climat de défiance au cœur du village qui est regrettable.

Le courrier de réponse sera distribué ce week-end avec l'invitation aux vœux du conseil et le journal de la CCBHS.

Monsieur le Maire rappelle la profession de foi sur laquelle l'équipe municipale a été élue.

Il rappelle également que la décision n'appartient pas seulement à Larnaud mais qu'elle est le fruit d'une réflexion d'un comité de pilotage composé :

- ✓ D'élus départementaux
- ✓ De la communauté de commune
- ✓ Des maires de toutes les communes traversées
- ✓ De membres de la direction des Routes

Monsieur le maire rappelle que nous avons là également une opportunité pour obtenir les aménagements de sécurité réclamés par de nombreuses personnes.

La séance est levée à 00h10

Le prochain conseil aura lieu le 3 mars 2023

La secrétaire de Séance, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT



Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »